



# PARTENARIAT BURKINABÈ-DANOIS

STRATÉGIE DE LA COOPÉRATION

2006-2010



# PARTENARIAT BURKINABÈ-DANOIS

STRATÉGIE DE LA COOPÉRATION

**2006-2010**

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
1.1	Politique de développement du Danemark	5
1.2	Le Burkina Faso comme pays programme	6
1.3	Contexte régional	7
1.4	Expériences de la coopération au développement	9
<b>2.</b>	<b>PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO</b>	<b>11</b>
2.1	Situation économique au Burkina Faso	12
2.2	Stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso	13
2.3	Suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté	16
2.4	Appui international en faveur de la stratégie de réduction de la pauvreté	17
<b>3.</b>	<b>COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ENTRE LE BURKINA FASO ET LE DANEMARK</b>	<b>19</b>
3.1	Objectifs principaux de la coopération au développement	19
3.2	Secteurs de la coopération au développement	20
3.3	Interventions en dehors des secteurs	23
3.4	Objectifs et indicateurs pour la coopération au développement	24
3.5	Coordination et mode de coopération	24
3.6	Prérequis et obligations	28
<b>4.</b>	<b>COMPOSANTES DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT</b>	<b>30</b>
4.1	Appui macro-économique	30
4.2	Programme d'appui au secteur agricole et au développement des zones rurales	31
4.3	Programme d'appui au secteur éducation	33

4.4	Programme d'appui aux secteurs de l'eau et de l'assainissement	35
4.5	Programme d'appui au secteur de l'énergie	37
<b>5.</b>	<b>INTERVENTION EN DEHORS DU PROGRAMME BILATERAL</b>	<b>38</b>
5.1	Programme du secteur privé	38
5.2	Crédits mixtes	38
5.3	ONG	38
5.4	Appui aux ressources humaines	38
<b>6.</b>	<b>SUIVI DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT</b>	<b>40</b>
	<b>Annexe: Indicateurs sociaux et économiques</b>	<b>41</b>

# BURKINA FASO



# 1. INTRODUCTION

## **1.1 Politique de développement du Danemark**

L'objectif principal de la politique danoise de développement est la lutte contre la pauvreté. La coopération danoise vise à aider les populations les plus pauvres par des investissements stratégiques dans les domaines de renforcement des capacités humaines. Elle consiste également à promouvoir un développement durable grâce à une croissance économique axée sur la lutte contre la pauvreté. Le Danemark soutient activement les progrès en matière de démocratisation. La participation des femmes au processus de développement, un environnement durable, ainsi que le respect des droits de l'Homme et de la démocratie sont des éléments essentiels de l'aide danoise. Le principe fondamental de l'aide danoise repose sur son efficacité, et les apports stratégiques sont ainsi basés sur les résultats, avec comme pierre angulaire l'appui aux programmes sectoriels.

L'aide bilatérale danoise est essentiellement orientée vers un groupe sélectionné de pays programmes qui manifestent la volonté et la capacité à promouvoir efficacement un développement durable à long terme. Les pays qui remplissent les conditions pour bénéficier de l'aide danoise souffrent d'une grande pauvreté, mais font par ailleurs preuve d'une volonté réelle à lutter contre celle-ci, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. De même, leurs efforts pour la consolidation de la démocratie, le respect des droits de l'Homme et la bonne gouvernance sont des paramètres cruciaux.

Le principe de partenariat constitue la clé de voûte de la coopération danoise. En effet, pour promouvoir et réaliser une réduction efficace de la pauvreté, il est indispensable d'établir une relation de partenariat avec un large choix d'acteurs. Les partenariats doivent ainsi s'établir avec les acteurs nationaux et internationaux qui sont impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi

des programmes, et avec les bénéficiaires de l'aide et les autres acteurs concernés par l'aide, c'est-à-dire les gouvernements, le secteur privé et la société civile, y compris les groupes pauvres et marginalisés. Il est essentiel pour la politique danoise de développement que ce partenariat soit fondé sur les stratégies et politiques nationales du pays partenaire.

La présente stratégie définit les principes de la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark au cours de la période quinquennale 2006-2010. Elle constitue également le cadre stratégique pour le partenariat à long terme avec le Burkina Faso.

### **1.2 Le Burkina Faso comme pays programme**

La grande pauvreté au Burkina Faso constitue la principale raison de la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark. À cela s'ajoute la volonté dont fait preuve le gouvernement burkinabè pour mettre en œuvre les réformes nécessaires en vue d'accroître la croissance économique du pays, de réduire la pauvreté et de promouvoir un développement durable. La coopération au développement est basée sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté du Burkina Faso. La coopération au développement a en outre pour objet de contribuer à la consolidation du développement démocratique et à la prévention de conflits internes susceptibles de constituer une menace pour la stabilité du pays.

Environ 50 % de la population burkinabè vivent en dessous du seuil de pauvreté. Malgré des taux de croissance économique assez positifs ces dernières années, la pauvreté n'a pas pu être réduite pour la population croissante qui, en 2004, avait un revenu brut moyen de 350 USD. Cela est notamment lié à l'accroissement de la population et à une répartition inégale des revenus. Le Burkina Faso est classé 175<sup>e</sup> sur les 177 pays figurant dans l'Indicateur de Développement Humain des Nations Unies (PNUD) pour 2005. Ainsi, il figure parmi les pays les moins développés. Sa situation géographique dans la zone sahélienne, la région la plus fragile d'un point de vue environnemental au sud du Sahara, ne favorise pas les conditions de développement.

Après un passé marqué par des prises de pouvoir et des coups d'État après l'indépendance obtenue de la France en 1960, le Burkina Faso a adopté une constitution démocratique en 1991. Depuis lors, le pays a connu un renforcement progressif du développement démocratique. Au niveau de la politique intérieure, le Burkina Faso compte parmi les pays relativement stables dans une région marquée par des guerres civiles et des zones sujettes à une montée

du fondamentalisme. Aujourd'hui, la presse est quasiment libre, et de manière générale, les droits de la population ne sont pas bafoués. Le Président Compaoré semble vouloir se distancier des accusations portées contre lui par le passé concernant son implication dans le trafic d'armes et de diamant et sa participation aux troubles en Afrique de l'Ouest. Il existe toutefois des tensions, notamment en raison de l'assassinat non élucidé du journaliste Norbert Zongo en 1998, ce qui par beaucoup est considéré comme un manque de volonté par le pouvoir de recherche de la vérité.

Lors des élections présidentielles du 13 novembre 2005, le Président Blaise Compaoré a brigué un nouveau mandat et remporté les élections. Le Président Compaoré s'y est représenté bien qu'il soit au pouvoir depuis 1987. Il n'a été élu démocratiquement qu'en 1991 avant d'être réélu en 1998. En 2000, une modification de la constitution est intervenue limitant le mandat présidentiel à deux périodes consécutives de cinq ans. Toutefois, le Conseil constitutionnel du Burkina Faso a décidé que la modification de la constitution de 2000 n'avait pas d'effet rétroactif et qu'elle n'était donc pas applicable au deuxième mandat du Président en 1998. Selon cette interprétation, le Président Compaoré pourra dès lors se représenter aux élections présidentielles de 2010. Selon les juristes, cette interprétation n'est pas contraire à la constitution, mais beaucoup la considèrent comme contraire à l'esprit de cette dernière. Cependant, l'opposition politique au Burkina Faso paraît scindée et ne dispose jusqu'ici pas de capacités suffisantes pour proposer de véritable alternative au parti au pouvoir. Il faut reconnaître qu'avant les élections de 2005, le pays n'avait jamais connu une campagne électorale aussi variée, comptant au total la participation de treize candidats à la présidence. À cela s'ajoute une couverture relativement équilibrée de tous les partis et de leurs candidats dans les médias officiels et non officiels. De même, on a observé dans la presse un débat tant soit peu animé, au cours duquel le régime en place s'est souvent vu sévèrement critiqué.

En résumé, on constate autant de tendances positives montrant que la population nourrit un intérêt politique croissant et que le processus de démocratisation est sur la bonne voie. Ce processus est renforcé par les élections locales (351 communes) organisées au mois d'avril 2006. Celles-ci jouent un rôle central dans la poursuite du processus de décentralisation, lequel entraîne un transfert progressif de compétences et de ressources aux conseils locaux élus.

### **1.3 Contexte régional**

Depuis 1989, le foyer des conflits en Afrique occidentale s'est rapidement propagé d'un pays à l'autre, engendrant et attisant ainsi diverses querelles à

l'échelle locale. Les conflits ne se cantonnent pas au sein des frontières nationales, mais créent des zones de troubles dans les régions frontalières et donnent naissance à d'énormes flux de réfugiés dans les pays voisins. Par le truchement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une série d'États membres sont intervenus en vue de mettre un terme aux conflits au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et au Togo. À plusieurs reprises, la CEDEAO a également joué un rôle de médiateur. En revanche, les efforts visant à remédier aux problèmes à l'origine des conflits sont restés discrets. Parmi les problèmes politiques, sociaux et économiques non résolus de la région, on compte l'animosité entre les groupes ethniques et religieux (et le fondamentalisme), une croissance démographique élevée, des conflits liés à la distribution des revenus provenant des diamants, l'absence d'opportunités économiques, le chômage des jeunes, la migration, une faible application de la législation, la criminalité, la corruption, une mauvaise gouvernance et une démocratie insuffisante. Tous ces facteurs nous montrent une région qui reste vulnérable face aux conflits. Dans le cadre du conflit en Côte d'Ivoire, un cessez-le-feu fragile a été conclu, et les élections prévues n'ont pas eu lieu. En Sierra Leone et au Liberia, la situation reste fragile et la situation politique en Guinée Conakry et au Togo reste préoccupante.

Les tensions régionales et les conflits susceptibles de surgir constituent en raison de leur caractère régional une menace considérable pour la poursuite de la paix et du développement au Burkina Faso. Un grand nombre de personnes d'origine burkinabè séjournent et travaillent dans les pays voisins, dont environ 3,5 millions en Côte d'Ivoire. Les conflits dans les pays d'Afrique occidentale ont, par le passé, provoqué des troubles et des flux migratoires vers les pays voisins. Au Burkina Faso, on craint avant tout que la crise en Côte d'Ivoire n'entraîne le retour au pays d'un grand nombre de personnes d'origine burkinabè, celles-ci (ainsi qu'un million de Maliens environ) étant persécutées depuis cinquante-six ans. Un dispositif renforcé a été mis en place par le gouvernement, mais le nombre de rapatriés (quelque 300 000) s'est avéré jusqu'ici bien inférieur aux prévisions. Les rapatriés ne sont pas particulièrement visibles, dans le sens où ils réintègrent généralement leurs familles, et n'ont apparemment pas contribué à accroître la criminalité ou l'instabilité. Toutefois, la crise est loin d'être terminée et de grandes tensions continuent d'exister. Le Danemark suit l'évolution des choses, et des interventions appropriées seront identifiées au besoin. Parallèlement, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark offre une base de dialogue idéale avec le gouvernement burkinabè concernant le rôle joué par le Burkina Faso dans la région. Par ailleurs, via le Programme

Afrique pour la paix, le Danemark contribuera à appuyer la capacité régionale (entre autres, de la CEDEAO) à prévenir et à gérer les conflits.

Le Burkina Faso a mis en place une coopération en matière de politique de sécurité avec la France. Par ailleurs, le siège de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), une organisation de coopération régionale importante qui participe à stabiliser la région, se trouve au Burkina Faso.

#### **1.4 Expériences de la coopération au développement**

Le Burkina Faso bénéficie de l'aide danoise depuis 1973 et est inscrit sur la liste des pays programmes depuis 1993. En 1997, une stratégie bilatérale a été élaborée et a servi de cadre à la coopération au développement jusqu'à l'élaboration de la présente stratégie. L'objectif principal de la stratégie antérieure était d'améliorer les conditions de vie des pauvres par le biais d'une aide au développement économique et d'interventions directes en faveur des pauvres. Le programme visait un équilibre entre les interventions productives et sociales afin que l'objectif de pauvreté corresponde au souci du développement durable à long terme. L'aide était concentrée dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement et englobait également le souci de l'environnement et le renforcement de la capacité administrative du pays. En outre, la participation des femmes au processus de développement, la promotion des valeurs démocratiques et le développement de la société civile y figuraient à titre d'objectifs complémentaires distincts.

Une évaluation conjointe de la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark, réalisée en 2001, a conclu qu'il existait de façon générale des liens de cohérence satisfaisants entre la politique de développement du Burkina Faso et l'aide danoise et que la coopération entre le Burkina Faso et le Danemark a contribué à la réduction de la pauvreté. De plus, elle a établi que les secteurs d'intervention sélectionnés étaient autant de priorités pertinentes pour la lutte contre la pauvreté et le développement économique et qu'une grande partie des activités s'adressaient à la population rurale, au sein de laquelle la pauvreté est particulièrement répandue. L'évaluation a également souligné diverses faiblesses de l'intervention danoise, telles que l'impossibilité dans certains cas pour les bénéficiaires d'utiliser l'aide octroyée du fait qu'ils ne disposaient pas des moyens requis ou devaient appliquer une technologie trop sophistiquée, ainsi que l'intégration insuffisante des considérations transversales (femmes, environnement, droits de l'Homme et démocratie) dans les programmes sectoriels. En vue d'améliorer le programme dans son ensemble, l'évaluation a recommandé que le Danemark continue de soutenir les travaux du

gouvernement burkinabè liés à la révision des politiques et stratégies nationales dans chacun des secteurs ; que le Danemark œuvre à définir plus clairement les objectifs et résultats visés, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté ; et que la capacité administrative à exploiter l'aide octroyée soit analysée et soutenue, notamment au niveau provincial. Les recommandations de l'évaluation ont été prises en compte lors de l'élaboration de cette stratégie.

## 2.

# PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

La pauvreté et ses conséquences sont visibles partout au Burkina Faso. Depuis le début des années 1990, le Burkina Faso met en œuvre un vaste programme de réforme destiné à combattre la pauvreté du pays par le biais d'un développement économique basé sur le marché, le secteur privé étant le principal élément moteur. Ces réformes réalisées en coopération avec la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et les autres partenaires du pays ont contribué à un développement économique positif, qui s'est traduit par un taux de croissance annuel réel du PIB supérieur à 5 % durant la période de 1997 à 2003. En 2004, toutefois, ce taux n'était que de 4,6 %, ce qui reflète la grande vulnérabilité du pays face aux facteurs externes tels que la période de pluie extrêmement courte et le fléau des criquets en 2004. Cette croissance n'a toutefois pas permis une réduction générale de la pauvreté pour la population croissante. Selon une étude nationale sur la pauvreté, 46 % de la population vivaient en dessous du seuil national de pauvreté en 2004, un taux qui reste presque inchangé depuis 1998.

La persistance de la pauvreté au Burkina Faso est indissociablement liée aux conditions climatiques et écologiques difficiles et à un développement très limité dans des domaines clés tels que l'éducation et la santé.

Au Burkina Faso, la grande majorité des pauvres vit dans les zones rurales (plus de 90 %) où les conditions de vie dépendent de l'agriculture. La lutte contre la pauvreté est donc principalement une question d'améliorer les conditions de vie des populations rurales, notamment en renforçant l'agriculture, mais aussi en favorisant des sources de revenus alternatives. L'agriculture burkinabè repose sur un équilibre écologique subtil dans un climat rigoureux et sec au bord du désert du Sahara où la population grandissante exerce une forte pression sur les ressources naturelles déjà limitées. Le Burkina Faso ne dispose pas de matières

premières significatives. La vente des produits agricoles représente plus de 75 % des exportations burkinabè. Le coton est le plus important produit d'exportation et représente plus de 60 % des recettes d'exportation du pays, rendant ainsi le pays vulnérable face aux fluctuations des cours mondiaux. La dépendance des conditions externes se fait d'autant plus sentir que le Burkina Faso n'a pas d'accès direct à la mer. Le pays est donc obligé de passer par un transit coûteux en temps et en argent pour le commerce extérieur. Ces dernières années, le Burkina Faso a connu un phénomène d'urbanisation accélérée, qui s'est traduit par une pauvreté accrue dans les zones urbaines et a engendré des problèmes en matière d'environnement et de ressources.

En 2003, l'espérance de vie au Burkina Faso était de 46 ans. En particulier, la mortalité infantile au Burkina Faso est plus élevée que la moyenne des pays africains puisque environ 184 enfants (pour 1 000 naissances vivantes) meurent avant l'âge de cinq ans. La situation sanitaire est marquée par la prévalence du VIH/SIDA : d'après l'ONUSIDA, 4,2 % de la population âgée de 15 à 49 ans était touchée par le virus en 2003.

Le domaine de l'éducation est caractérisé par un faible taux d'alphabétisation. En 2004, 28 % des adultes savaient lire et écrire, le taux pour les femmes étant inférieur à 20 %. Cette distribution inégale entre hommes et femmes existe aussi dans de nombreux autres domaines de la société burkinabè. Bien qu'elle existe dans la législation, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas toujours respectée en pratique. L'excision des filles a été interdite par une loi de 1996 et depuis, la pratique a considérablement baissé. Néanmoins, ce rituel reste commun dans les zones rurales bien que les autorités engagent régulièrement des poursuites judiciaires contre les personnes qui le pratiquent.

## **2.1 Situation économique au Burkina Faso**

Le secteur privé se développe au Burkina Faso, mais reste modeste et essentiellement caractérisé par de petites entreprises familiales informelles. Un nombre significatif des entreprises commerciales est détenu par des Libanais établis au Burkina Faso, et l'implication des entreprises françaises est particulièrement élevée. La mise en place d'une économie nationale privée génératrice de croissance est donc un élément prioritaire de l'agenda politique.

Ces dernières années, de vastes réformes ont été engagées afin d'améliorer la situation pour les entreprises au Burkina Faso. Il est désormais plus facile pour les entrepreneurs burkinabè de créer leurs entreprises, même s'il reste encore des améliorations à faire. Selon la Banque Mondiale, il faut compter 135 jours

en moyenne pour obtenir l'autorisation d'installation d'une entreprise, les frais relatifs à cette autorisation représentant plus de 150 % d'un revenu annuel moyen. Afin d'améliorer cette situation, le gouvernement burkinabè, en collaboration avec la Banque Mondiale, a mis en place un centre de conseil et d'information au service des entreprises et des entrepreneurs. Diverses procédures bureaucratiques sont en cours de suppression, et depuis mi-2005, le centre de conseil et d'information se charge à lui seul de l'autorisation des nouvelles entreprises, ce qui devrait permettre de raccourcir nettement le processus d'autorisation.

Les coûts moyens liés à l'enregistrement des droits de propriété privée sont relativement élevés par rapport à la valeur de la propriété : 16,2 % de cette valeur. Selon la Banque Mondiale, il faut en moyenne compter 107 jours et suivre huit procédures différentes pour faire enregistrer un droit de propriété privée. Le montant des coûts et la longueur des procédures relatives à la création d'une entreprise et à l'enregistrement d'un droit de propriété privée sont une source potentielle d'abus et de corruption. Parallèlement, bon nombre de petits entrepreneurs choisissent de ne pas faire immatriculer leur entreprise, ce qui entrave les changements structurels économiques requis et réduit les recettes fiscales de l'État.

La protection légale relativement fragile des investisseurs au Burkina Faso constitue une entrave supplémentaire au développement du secteur privé du pays. Plus particulièrement, la législation concernant la transparence et les informations sur les entreprises est insuffisante, ce qui explique que le Burkina Faso n'obtient qu'un point sur sept sur l'indice de protection des investisseurs de la Banque Mondiale. De plus, le Burkina Faso fait partie du peloton de queue dans les études internationales sur différents paramètres, tels que le respect des contrats. La procédure à suivre depuis l'introduction d'une plainte jusqu'au prononcé d'une décision comprend en moyenne 41 démarches différentes. De nombreux conflits sont portés devant les tribunaux, où le traitement des affaires est généralement très coûteux et lent (458 jours en moyenne).

## **2.2 Stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso**

En 2000, le gouvernement burkinabè a adopté sa première stratégie de réduction de la pauvreté. La stratégie explique comment le Burkina Faso entend atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Durant 2003-2004, cette stratégie de réduction de la pauvreté a fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour. La société civile burkinabè, le secteur privé et les partenaires internationaux ont participé activement tant à l'élaboration qu'à la révision de

la stratégie de réduction de la pauvreté. Un plan d'action prioritaire incluant des objectifs et des indicateurs pour la mise en œuvre durant la période 2005-2007 a été élaboré. Ce plan d'action sera suivi d'un plan d'action révisé incluant des priorités pour la période 2008-2010. L'actuelle stratégie de réduction de la pauvreté est valable jusqu'en 2015.

Le tableau ci-dessous montre le lien entre les principaux Objectifs du Millénaire pour le Développement, la situation au Burkina Faso et les indicateurs inclus dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2005-2007. Il convient de noter que plusieurs chiffres sont basés sur des statistiques présentant un degré d'incertitude.

**Tableau 1: Objectifs et indicateurs pour la réduction la pauvreté au Burkina Faso**

	Situation actuelle au Burkina Faso	Plan d'action 2005-2007	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>Pauvreté</b>			
Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	46% (2004)	43,3% en 2007	25% en 2015 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté
<b>Éducation</b>			
Éducation de base	56,84% en 2004, dont 50,95% pour les filles	63,08% en 2007, dont 57,95% pour les filles	D'ici 2015, assurer une éducation de base pour tous

<b>Santé</b>			
Mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000 enfants)	184	162,7	70 pour 1 000 naissances vivantes en 2015 Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité infantile
VIH/SIDA	4,2% en 2003  (selon ONUSIDA)	1,5% en 2006	Enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance croissante actuelle

<b>Environnement/durabilité</b>			
Eau potable	61% (2003)	La stratégie de réduction de la pauvreté comportera des objectifs à partir de 2006	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population privée d'un accès à l'eau potable

La stratégie de réduction de la pauvreté s'articule autour de quatre axes prioritaires visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement:

- Croissance économique accrue en faveur des pauvres
- Sécurité sociale accrue et accès pour les pauvres aux services de santé, à l'éducation et à l'eau
- Élargissement des opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres
- Promotion de la bonne gouvernance

La stratégie souligne que le secteur privé doit être le principal moteur pour la croissance et que cette croissance est particulièrement nécessaire dans les zones rurales afin de réduire la pauvreté. L'objectif de croissance annuelle est de 4 %

par habitant, un objectif qui devrait être réalisé par une croissance économique annuelle de 7 % et une croissance démographique inférieure à 3 %.

Le gouvernement burkinabè s'est engagé à atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies, selon lequel 20 % du budget national doit être alloué aux secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation. Dans le domaine de l'éducation et conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté, un plan décennal de développement de l'éducation de base a été lancé en 2001. Dans le domaine de la santé, la stratégie de réduction de la pauvreté s'articule autour de l'accès des pauvres aux services de santé. Par ailleurs, une réduction de la propagation du VIH/SIDA fait partie des éléments prioritaires.

En ce qui concerne l'objectif d'élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, la stratégie s'articule autour d'une modernisation et d'une intensification de la filière agricole, d'un accroissement et d'une diversification des revenus dans les zones rurales ainsi que d'une intégration accrue des zones rurales dans l'économie nationale.

Domaine prioritaire de la stratégie de réduction de la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance porte sur le processus démocratique, les réformes judiciaires, la lutte contre la corruption, la décentralisation, le désenclavement et le renforcement de l'administration publique de manière générale.

### **2.3 Suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté**

Depuis 2000, la stratégie de réduction de la pauvreté sert de point de référence au processus de réforme et de développement du Burkina Faso, mais n'est pas encore totalement institutionnalisée et intégrée dans les différentes politiques sectorielles. Sur cette base, le processus de révision a recommandé en 2003-2004 la mise en place d'un nouveau système de contrôle et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, y compris la création d'un comité interministériel et de groupes de travail transversaux aux échelles sectoriel et régional. Le système repose désormais sur une structure qui favorise davantage un dialogue rapproché et continu au sein de l'administration burkinabè, avec la société civile et le secteur privé ainsi qu'avec les bailleurs de fonds. À cela s'ajoute le renforcement de l'ancrage sectoriel qui, au rythme du processus de décentralisation et de désenclavement du pays, comptera davantage de structures aux niveaux provincial et régional.

La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso a essentiellement souffert du manque de suivi de ses objectifs. La révision de

2003-2004 s'est attaquée à ce problème en définissant des indicateurs mesurables plus concrets et a pris l'initiative d'un renforcement et d'une consolidation du système statistique national. Des améliorations restent indispensables, notamment du fait qu'un grand nombre des indicateurs continuent de reposer sur des statistiques particulièrement incertaines. Il est prévu d'améliorer progressivement le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté, et son rôle de cadre de référence pour la coopération au développement sera consolidé. Dans le cadre du processus de révision, des mesures ont également été prises pour améliorer les mécanismes de coordination de l'aide à la mise en œuvre ainsi que les liens entre la stratégie de réduction de la pauvreté et le budget de l'État burkinabè.

Le Danemark a activement contribué au processus de révision et maintiendra sa participation active et constructive au dialogue lié à la stratégie. Le Danemark œuvrera à la poursuite du processus de consolidation de la stratégie de réduction de la pauvreté en tant que pierre angulaire des activités de développement au Burkina Faso. Concrètement, les programmes sectoriels financés par le Danemark dans le domaine de l'eau, de l'agriculture et de l'éducation reposeront sur la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso. Chacun d'eux comprend des objectifs concrets encourageant la réalisation des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté (voir entre autres le tableau 3 ainsi que les points 4.2, 4.3 et 4.4).

#### **2.4 Appui international en faveur de la stratégie de réduction de la pauvreté**

Le budget national annuel du Burkina Faso se chiffre à environ 1 milliard USD, et la coopération internationale au développement contribue à quelque 80 % des investissements publics. Ce pourcentage reflète la grande dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger. Depuis de nombreuses années, l'aide internationale octroyée au Burkina Faso est pour ainsi dire constante et s'élève à une moyenne d'environ 400 millions USD par an, soit environ 36 USD par habitant.

L'adoption de la stratégie de réduction de la pauvreté en 2000 constituait un premier pas important dans le sens d'une harmonisation de l'aide internationale octroyée au Burkina Faso. Depuis lors, les bailleurs de fonds ont tendance à orienter leur appui selon les priorités définies par la stratégie. Parallèlement, une part croissante de l'aide internationale est allouée à titre d'appui budgétaire général visant la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. L'appui budgétaire général est versé sous forme de subventions non liées, destinées à la mise en œuvre du budget global du gouvernement burkinabè consacré à

la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique. Cette forme d'aide garantit que la coopération au développement repose sur les priorités définies par le Burkina Faso. En revanche, elle pose des exigences rigoureuses en termes d'efficacité et de transparence de la gestion budgétaire du Burkina Faso.

Une partie significative de l'appui budgétaire général accordé au Burkina Faso est versée dans le cadre de l'accord-cadre conclu entre le gouvernement burkinabè et la Commission Européenne, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Suisse, la Suède, l'Allemagne, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (plusieurs pays, dont le Canada et l'Allemagne devraient introduire un appui budgétaire durant les prochains mois). Les appuis seront octroyés sur la base de procédures harmonisées en fonction des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et dans l'évolution des indicateurs économiques clés, notamment de la gestion des finances publiques.

Selon une estimation faite par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International en 2005, la gestion du secteur public au Burkina Faso est bonne et la gestion macro-économique est satisfaisante. La gestion budgétaire s'est nettement améliorée et est devenue plus transparente ces dernières années, notamment en raison de l'adoption, en 2000, d'un plan national de renforcement de la gestion budgétaire. Des lois des finances et des programmes budgétaires sur trois ans sont élaborés, ceux-ci reflétant les priorités définies dans la stratégie de réduction de la pauvreté et incluant l'allègement de la dette obtenu dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays pauvre très endetté). Le Burkina Faso faisait partie des premiers pays à avoir bénéficié d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE après l'adoption de sa stratégie de réduction de la pauvreté en 2000. Durant la période 2000-2004, le Burkina Faso a obtenu un allègement de sa dette d'environ 2 milliards USD au total. Ces ressources ont permis d'accroître l'aide en faveur des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et des infrastructures dans les zones rurales notamment. En raison de sa grande vulnérabilité face aux conditions externes, notamment aux conditions climatiques et aux fluctuations des cours mondiaux, la situation de la dette reste toujours très fragile. L'allègement multilatéral de la dette, adopté lors du Sommet du G8 à Gleneagles (juillet 2005), contribuera néanmoins à améliorer la situation de la dette du Burkina Faso et lui confèrera vraisemblablement un caractère viable. Cependant, les modalités concrètes de cet allègement ne sont pas encore claires.

### 3.

## COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ENTRE LE BURKINA FASO ET LE DANEMARK

### **3.1 Objectifs principaux de la coopération au développement**

Sur la base de la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso, l'objectif principal de la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark de 2006 à 2010 sera de contribuer à un développement social et économique durable au Burkina Faso par le biais de la lutte contre la pauvreté et de la croissance économique.

La stratégie de réduction de la pauvreté restera la pierre angulaire de la coopération au développement. Ainsi, et à la lumière de l'évaluation généralement positive de la gestion des finances publiques par le Burkina Faso, un appui macro-économique sera octroyé à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté conformément aux objectifs et aux budgets des plans d'action triennaux associés. En outre, l'aide danoise à la stratégie s'articulera autour d'un nombre limité de secteurs prioritaires. On cherchera à répartir plus ou moins également l'appui destiné aux interventions productives et sociales.

La coopération au développement reposera sur les quatre axes prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté, comme indiqué ci-après :

- **Promotion de la croissance économique en faveur des pauvres**

Une partie considérable de l'aide danoise sera canalisée vers les secteurs de production, y compris le secteur agricole et autres acteurs économiques dans les zones rurales. L'objectif est une diversification accrue de la production agricole basée sur une utilisation durable des ressources naturelles. Une autre priorité sera de contribuer au développement de l'infrastructure économique du Burkina Faso.

- **Sécurité sociale accrue et accès pour les pauvres aux services de santé, à l'éducation et à l'eau**

Dans le cadre de cet objectif, la coopération au développement sera axée sur l'eau, l'assainissement et l'éducation, et notamment le développement des ressources humaines. Une aide sera accordée à la mise en œuvre du plan d'action national sur la gestion des ressources en eau du Burkina Faso ainsi qu'aux interventions en faveur d'un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement. Le Danemark contribuera, en outre, aux efforts engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA, et ce conformément aux plans nationaux dans ce domaine.

- **Élargissement des opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres**

La coopération au développement contribuera à atteindre cet objectif par le biais de la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture face aux changements climatiques, de l'intensification et de la modernisation de l'agriculture et de l'augmentation et de la diversification des revenus des ruraux ainsi que par le biais d'un appui aux organisations professionnelles et du développement des infrastructures. La coopération au développement appuiera également les opportunités d'activités génératrices de revenus pour les pauvres en promouvant le secteur privé.

- **Promotion de la bonne gouvernance**

La coopération au développement comprendra un appui à la démocratisation, à une meilleure gestion des finances publiques et à la lutte contre la corruption. L'appui aux élections démocratiques sera poursuivi et également destiné à la société civile et au processus de décentralisation et de désenclavement ainsi qu'au renforcement des capacités au sein de l'administration publique au niveau central et décentralisé.

### **3.2 Secteurs de la coopération au développement**

Durant la période de la stratégie, la coopération au développement englobera les programmes sectoriels dans le domaine de l'agriculture, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. La coopération comprendra également un programme d'appui au secteur de l'énergie de moindre envergure, qui sera progressivement supprimé d'ici la fin 2008. Les programmes sectoriels se baseront sur la stratégie de réduction de la pauvreté et sur les politiques sectorielles du gouvernement burkinabè.

Des mesures commencent à être prises au Burkina Faso en vue d'adopter des approches sectorielles, servant à la coordination de l'aide internationale globale. Durant la période de la stratégie, le Danemark encouragera ce processus et entend, dans la mesure du possible, coordonner et aménager les programmes sectoriels en conséquence. Durant la période de la stratégie, le Danemark examinera de façon permanente, les possibilités d'octroyer un appui budgétaire sectoriel dans le cadre des programmes sectoriels.

L'agriculture et les zones rurales constituent une base toute naturelle pour la coopération au développement. Au Burkina Faso, 85 % de la population active est directement tributaire des ressources naturelles du pays et de l'agriculture peu développée, tandis que plus de 90 % des pauvres vivent dans les zones rurales. Des interventions en faveur de la population rurale profiteront donc à la partie pauvre de la population et permettront parallèlement d'améliorer la sécurité alimentaire, de promouvoir une utilisation durable des sources d'énergie telles que le bois énergie, et d'accroître l'exploitation du potentiel d'exportation du pays.

Le programme d'appui au secteur de l'éducation a été entamé en 2004. Seuls 28 % de la population adulte au Burkina Faso savent lire et écrire, et seuls 57 % des enfants vont à l'école. Une amélioration du niveau d'éducation est donc indispensable pour le développement à venir du pays. L'aide danoise sera axée sur les priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté et contribuera à la mise en œuvre du plan décennal du gouvernement burkinabè en matière de développement de l'éducation de base qui est cofinancée par un certain nombre de bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale, le Canada, la France et les Pays Bas. L'aide comprendra, d'une part, une aide à l'éducation de base et, d'autre part, une aide aux programmes d'alphabétisation des jeunes et des adultes, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'accès des filles et des femmes à l'éducation. Par ailleurs, il est attendu que le programme d'appui au secteur de l'éducation contribuera à améliorer la transition entre les formations de base et les formations professionnelles et à soutenir le gouvernement dans l'élaboration d'une politique dans le domaine des formations professionnelles. Finalement, le programme sectoriel visera à soutenir la décentralisation naissante du système éducatif.

Le programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement sera axé sur les zones rurales, où la situation dans ce domaine constitue un véritable problème et où les ressources limitées en eau sont la source potentielle de conflits entre les groupes de population. L'aide danoise dans le secteur de l'eau et de l'assai-

nisement permettra de renforcer l'accès de la population pauvre à l'eau et aux installations sanitaires en vue d'améliorer la situation sanitaire et de réduire la charge de travail pour les femmes et les enfants principalement. Une aide sera octroyée à l'éducation et à la promotion du secteur privé liée au secteur de l'eau et de l'assainissement. Finalement, une aide sera allouée à l'implication directe des différents groupes de population et parties prenantes dans la gestion des ressources en eau, afin de garantir leur durabilité à long terme et de prévenir les aux conflits.

Le secteur de l'énergie au Burkina Faso bénéficie d'une aide danoise depuis 1973. L'énergie figure désormais parmi les considérations transversales de la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso, et ce dans le but d'encourager la croissance économique. Sur cette base, le programme d'appui au secteur de l'énergie de la coopération au développement ne sera pas prolongé lors de son expiration. À la place, une phase de retrait progressif est établie de 2006 à 2008. Au cours de celle-ci, une aide limitée sera accordée à la consolidation du processus d'élaboration de la capacité institutionnelle dans le domaine de l'énergie ainsi qu'à la consolidation de l'aide octroyée à la production de bois énergie.

Pendant la période 2006-2010, la coopération au développement cherchera à répartir l'aide comme suit entre les secteurs :

**Tableau 2: Distribution indicative de l'aide en fonction des secteurs**

	<b>2006 – 2010</b>
Appui macro-économique	20%
Agriculture	25%
Éducation	10%
Eau et assainissement	30%
Énergie (retrait progressif d'ici 2008)	5%
Autres activités	10%

Les domaines d'intervention concrets au sein des programmes sectoriels varient en fonction de chaque situation. De façon générale, les programmes sectoriels soutiennent tous les niveaux de secteur, du ministère aux foyers, entreprises ou organisations syndicales. On cherchera à mettre en place une coopération entre les établissements de recherche danois et burkinabè dans les cas où une

telle coopération pourra asseoir la synergie entre la recherche et les activités de développement.

Les considérations transversales danoises (environnement, femmes et démocratie) seront intégrées dans les programmes sectoriels. De plus, une série de domaines prioritaires du Partenariat 2000, partagés par les partenaires burkinabè, seront incorporés, tels que le VIH/SIDA, les enfants et les jeunes et le secteur privé. Durant la période de la stratégie, les priorités des programmes sectoriels pourront être continuellement ajustées par rapport à l'évolution de la situation au Burkina Faso, afin de garantir une adéquation optimale entre les besoins de développement du Burkina Faso et les priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté.

### **3.3 Interventions en dehors des secteurs**

La démocratisation et la bonne gouvernance sont des éléments centraux de la stratégie de réduction de la pauvreté et du processus de réforme général du Burkina Faso. Durant la période de la stratégie, le Danemark soutiendra la mise en œuvre des mesures de réforme de l'administration publique en continuant d'octroyer un appui programme à la consolidation et à l'intensification du processus de décentralisation et de désenclavement du Burkina Faso. Le programme comprendra un appui institutionnel aux acteurs centraux au sein du ministère de l'Intérieur et des nouvelles municipalités rurales ainsi que la formation des élus. La coopération au développement englobera également des activités suivies en matière de bonne gouvernance, axées sur un appui à la promotion des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance économique, de la lutte contre la corruption et de la liberté de la presse. De façon générale, l'administration publique burkinabè fait l'objet d'une appréciation positive à l'échelle internationale. Toutefois, des réformes et un renforcement des capacités restent nécessaires, notamment au niveau décentralisé. Par conséquent, les améliorations institutionnelles et le renforcement des capacités seront privilégiés, ce qui s'explique également par le recentrage de l'aide danoise, auparavant axée sur les projets, sur les interventions de programmes sectoriels. La coopération au développement repose largement sur l'implication de la société civile et vise à créer un meilleur cadre de dialogue entre l'État, les autorités décentralisées et la société civile.

En ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, la violence contre les femmes et les filles constitue un problème de grande ampleur. Elle se présente sous différentes formes, telles que l'excision, la violence domestique et le travail forcé des filles/femmes dans les villes. Conformément à la stratégie en

matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui recommandait la désignation d'un domaine d'intervention particulier en vue des activités réalisées en la matière, les interventions contre la violence subie par les femmes seront donc privilégiées, et notamment les interventions contre l'excision. Durant la période de la stratégie, le Danemark collaborera stratégiquement avec les acteurs concernés à diverses initiatives visant à lutter contre ces violations de droit, entre autres en faisant respecter la loi, en organisant des activités d'information et, dans la mesure du possible, en s'efforçant de modifier la conception traditionnelle du droit, en apportant une aide aux victimes et en garantissant l'accès des femmes à l'assistance judiciaire.

De plus, en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, le Danemark soutiendra directement la mise en œuvre du plan d'action national du Burkina Faso dans le domaine du VIH/SIDA.

### **3.4 Objectifs et indicateurs pour la coopération au développement**

La coopération au développement contribuera à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement liés au Burkina Faso en appuyant la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Les principaux indicateurs pour la coopération au développement seront les objectifs fixés par le gouvernement burkinabè dans le cadre de la stratégie. Les progrès seront évalués sur la base des objectifs de production concrets de la stratégie de réduction de la pauvreté et des plans d'actions triennaux (cf. tableau 1, page 9). Bien entendu, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark ne pourra pas garantir à elle seule l'accomplissement de ces objectifs. D'autres facteurs importants, comme les politiques nationales, l'aide octroyée par les autres bailleurs de fonds et l'évolution de la situation dans les pays limitrophes, joueront également un rôle dans la réalisation des objectifs définis.

Les objectifs et indicateurs généraux des programmes sectoriels sont décrits au chapitre 4. En outre, tous les ans, des objectifs de production concrets seront fixés (indicateurs de produits) en vue d'une évaluation continue des progrès réalisés dans le cadre des programmes.

### **3.5 Coordination et mode de coopération**

Durant la période de la stratégie, l'aménagement et la mise en œuvre de la coopération au développement seront alignés sur les accords internationaux et les principes de coopération au développement, définis entre autres par le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les points forts seront un renforcement de la coordination, une simplification et une harmonisation des procé-

dures des bailleurs de fonds ainsi qu'une plus grande adhésion du Burkina Faso à la coopération au développement sur la base de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le Danemark œuvrera à une gestion burkinabè efficace de la coopération internationale au développement avec le Burkina Faso. La stratégie nationale de réduction de la pauvreté servira de cadre de référence à la lutte contre la pauvreté. Sur cette base, le Danemark œuvrera à une coordination permanente et consistante dans le domaine de la stratégie, entre autres en vue d'un suivi et d'une révision en continu de cette dernière.

À l'échelon sectoriel, le Danemark participera activement aux groupes de coordination formels et informels. Les priorités danoises porteront sur une coordination sectorielle rapprochée de l'aide internationale au développement organisée par le gouvernement burkinabè. Le Danemark encouragera cette coordination en œuvrant à une harmonisation des procédures des bailleurs de fonds. De même, le Danemark œuvrera à ce que l'aide internationale ressorte plus clairement du budget national burkinabè et que les revues des programmes sectoriels soient réalisées en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds.

Les objectifs et domaines d'intervention centraux pour la coordination ainsi que le mode de coopération au développement pour la période 2006-2010 sont indiqués dans le tableau ci-après. La réalisation des objectifs pour la coordination et la coopération ne dépend pas seulement de l'intervention danoise, mais également de l'intervention des partenaires burkinabè et d'autres bailleurs de fonds.

**Tableau 3 : Coordination et mode de coopération**

Objectifs	Indicateurs
1. Stratégie nationale de réduction de la pauvreté comme pierre angulaire pour l'allocation des ressources et la mise en œuvre de la coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le cadre du suivi commun de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark a contribué en 2006 à une coordination rapprochée et continue sous direction nationale de toutes les activités de développement avec les principaux partenaires.</li><li>• La coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark a contribué à ce que les indicateurs de la stratégie de réduction de la pauvreté et le système de suivi de celle-ci soient améliorés et fonctionnels en 2006, notamment dans le domaine de l'eau et de l'agriculture.</li><li>• La coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark a contribué à l'amélioration de la procédure budgétaire au Burkina Faso en 2007, de sorte que le budget national et les prévisions budgétaires reflètent les activités de développement prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté.</li></ul>
2. Processus de développement avec appropriation nationale, dans le cadre duquel le gouvernement burkinabè, les partenaires au développement et la société civile peuvent opérer.	<ul style="list-style-type: none"><li>• La coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark a contribué à la revue de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté avec la participation du gouvernement, des partenaires au développement et de la société civile.</li></ul>

- 
3. Intégration complète de la coopération au développement dans les plans et les budgets du gouvernement. Application de procédures harmonisées et simplifiées des bailleurs de fonds en vue de réduire la charge administrative et d'accroître la transparence et la prévisibilité des ressources extérieures.
- En 2006, tous les programmes d'appui et phases de programmes danois sont conçus pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.
  - En 2008, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark est totalement mise en œuvre par des institutions publiques ou non publiques nationales.
  - En 2008, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark ressort à 80 % du budget national burkinabè (par la force des choses, l'appui à la société civile n'apparaîtra pas dans le budget national).
  - Au plus tard fin 2006, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark a garanti une coordination dirigée par le Burkina Faso au niveau sectoriel, entre autres en vue d'assurer une mise en œuvre cohérente et sectorielle des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté.
  - Fin 2008, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark a garanti une harmonisation des procédures des bailleurs de fonds liées à la mise en œuvre de la coopération au développement dans des domaines essentiels.
  - En 2006, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark a réalisé des revues sectorielles en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds.
- 
4. Capacité nationale à renforcer la durabilité et à encourager la gestion de la coopération au développement, y compris des flux financiers.
- Durant la période de la stratégie, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark a contribué au renforcement des capacités des institutions nationales par le biais de l'appui aux programmes sectoriels et d'interventions ponctuelles.
-

- 
5. Cohérence et consistance de la coopération au développement.
- En 2006, les programmes et les projets sont conçus pour contribuer à assurer la cohésion entre l'échelle macro-économique, l'échelle des politiques sectorielles et l'échelle de l'exécutif.
  - En 2006, la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark a renforcé la cohésion et harmonisé les approches en ce qui concerne ses composantes.
  - Pendant toute la période, influence auprès des organisations internationales exercée en continu, tant à l'échelle locale qu'au sein des organes directeurs de ces organisations, afin de promouvoir les principes du CAD et leur application à la coopération au développement.
- 

### **3.6 Prérequis et obligations**

La coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark repose sur un partenariat dans le cadre duquel un développement durable présuppose une intervention prolongée et une politique de développement cohérente. La coopération au développement s'articule autour du processus visant à transférer la responsabilité de la mise en œuvre des activités de développement aux autorités burkinabè.

La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et une gestion macro-économique solide sont essentielles pour la coopération au développement. La mise en œuvre efficace de cette dernière présuppose l'accomplissement de progrès satisfaisants dans ces domaines. Le processus de décentralisation et de déconcentration du Burkina Faso joue un rôle crucial dans les composantes de la coopération au développement. Sa mise en œuvre est déterminante pour une mise en œuvre efficace de la coopération.

Afin de garantir l'impact positif de la coopération au développement, le Danemark tient à ce que le Burkina Faso privilégie la lutte contre la pauvreté, une politique économique socialement équilibrée ainsi que la promotion de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption, du respect des droits de l'Homme, des droits de la femme, des conditions de développement des enfants et des jeunes et du respect de l'environnement. De même, il est capital que le Burkina Faso continue de contribuer à la paix et à la stabilité au sein de la région et respecte notamment les résolutions et les sanctions des Nations Unies.

Le Danemark œuvrera à garantir une coordination satisfaisante avec les autres bailleurs de fonds, notamment en vue d'intensifier l'harmonisation de leurs procédures et de leur gestion des activités de développement. Cela présuppose pour la coopération au développement que le Burkina Faso garantisse la parfaite transparence de la gestion de l'aide danoise. Le Danemark attend du Burkina Faso qu'il garantisse le cadre de la coopération au développement, y compris sa coordination tant sur le plan général que sur le plan sectoriel.

## 4.

# COMPOSANTES DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Pendant la période 2006-2010, la coopération au développement englobera un appui macro-économique et des programmes sectoriels dans le domaine de l'agriculture, de l'éducation et de l'eau/assainissement. Le programme d'appui au secteur de l'énergie sera progressivement supprimé d'ici la fin 2008.

### **4.1 Appui macro-économique**

Par le biais d'un appui budgétaire général, le Danemark contribuera à promouvoir, d'une part, l'appropriation nationale au processus de développement du Burkina Faso et, d'autre part, la durabilité de ce dernier. L'appui macro-économique s'inscrit en reconnaissance des progrès que la stratégie révisée de lutte contre la pauvreté et les plans d'action triennaux associés représente, sous la forme de plans d'intervention, d'indicateurs, de budgets et de système de suivi/évaluation. À cela s'ajoutent les évaluations relativement positives du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale concernant la gestion économique et financière du Burkina Faso.

Le programme d'appui budgétaire sera basé sur l'accord-cadre actuel conclu entre le gouvernement burkinabè, la Commission européenne et différents bailleurs de fonds bilatéraux. L'objectif consiste à contribuer à l'accomplissement de progrès macro-économiques et sectoriels dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, conformément aux indicateurs de la stratégie de réduction de la pauvreté et des plans d'action triennaux associés. L'idée est de procéder à deux versements annuels sur la base des analyses de progrès réalisées dans le cadre des revues conjointes annuelles de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que des analyses macro-économiques de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

Outre l'appui budgétaire proprement dit, une aide est allouée aux réformes budgétaires centrales, telles que la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des recettes, la lutte contre la corruption économique et le renforcement des capacités de diverses instances de contrôle (ex. inspection financière et vérification des comptes de l'État). Par ailleurs, le Danemark œuvrera à la mise en place d'une plus grande cohésion entre le budget national et la stratégie de réduction de la pauvreté.

Par le biais du programme d'appui budgétaire, le Danemark renforcera son poids au sein du dialogue général entre le gouvernement du Burkina Faso et les bailleurs de fonds, tout en contribuant à asseoir la transparence et l'harmonisation de l'aide internationale au développement du Burkina Faso. Une plus grande harmonisation et une plus grande prévisibilité permettront en outre d'améliorer la planification et d'inscrire correctement les fonds octroyés dans la loi des finances et autres budgets du Burkina Faso. Le Danemark œuvrera activement à l'harmonisation des procédures de l'accord-cadre actuel avec des bailleurs de fonds qui n'ont pas adhéré à ce dernier.

En 2005, l'appui budgétaire global s'élevait à 7,5 % du budget national total et devrait atteindre 12,5 % en 2006.

#### **4.2 Programme d'appui au secteur agricole et au développement des zones rurales**

##### **Objectifs fixés dans la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso**

Le programme sectoriel est basé sur les objectifs fixés dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

- Croissance annuelle de 5% de la production de céréales
- Croissance annuelle de 15% des récoltes commerciales
- Croissance annuelle de 5% dans le secteur de l'élevage
- Croissance annuelle de 7% des exportations d'élevage (bovins)
- Croissance annuelle de 15% du nombre d'hectares sous gestion durable

L'intervention sera basée sur la stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que sur les politiques sectorielles et les plans d'action du Burkina Faso dans le domaine de l'agriculture. Dans le cadre du processus de réforme en cours, le Burkina Faso a adopté une politique de développement décentralisé des zones rurales et une stratégie de développement de ces zones jusqu'en 2015. Les prix

et les marchés ont été libérés et le rôle joué par l'État dans la production et le commerce des produits agricoles a été considérablement réduit. Le rôle du secteur privé est largement privilégié et les organisations paysannes peuvent désormais exercer une plus grande influence sur la politique agricole.

La coopération au développement dans le domaine de l'agriculture et du développement des zones rurales vise à réduire la pauvreté de la population rurale burkinabè. L'objectif est de contribuer à un secteur agricole capable de nourrir la population et permettant un accroissement des recettes à l'exportation du pays sans engendrer une dégradation durable des ressources naturelles.

Le programme sectoriel vise l'octroi d'une aide cohérente au secteur agricole burkinabè en vue de faire progresser les principaux indicateurs du secteur, définis dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Aucune approche sectorielle n'a encore été adoptée dans le cadre du secteur agricole sur la base d'un programme national global pour le développement de ce dernier. L'aide danoise sera donc axée sur l'élaboration progressive d'un programme national en relation avec la stratégie gouvernementale approuvée en matière de développement des zones rurales, en collaboration avec les ministères concernés, les bailleurs de fonds et les organisations qui défendent les intérêts de la population rurale.

#### **Les domaines prioritaires pour la période 2006-2011 seront les suivants:**

- Aide à la promotion d'un cadre institutionnel pour un secteur adapté au marché, et notamment aide aux autorités burkinabè concernant leur nouveau rôle dans la gestion et le suivi du secteur, tant à l'échelle centrale que locale, ainsi que dans la rationalisation de l'aide internationale au développement du secteur dans le cadre d'un programme national.
- Base de revenus diversifiée dans les zones rurales. Le programme sectoriel entend stimuler la population rurale à produire des céréales différentes, afin de réduire sa dépendance vis-à-vis des récoltes d'une même sorte de céréales. En outre, le développement économique général des zones rurales sera soutenu en vue de promouvoir des sources de revenus alternatives dans le domaine de l'artisanat et du commerce, entre autres.
- Accroissement de la commercialisation de la production agricole, entre autres en transformant et en commercialisant les produits agricoles et en améliorant l'infrastructure de commercialisation.
- Assistance à la population rurale afin de mettre en place des institutions pour la gestion locale des ressources naturelles ainsi qu'une aide aux organisations qui défendent les intérêts de la population rurale et qui aident

leurs membres à écouler les céréales et à acheter des outils, de l'engrais, des aliments pour animaux et des produits phytosanitaires.

- Aide au processus d'assainissement des petits établissements de crédit burkinabè afin d'accroître leur durabilité et leur efficacité dans les zones rurales, et l'amélioration de l'intégration de ces zones dans le secteur financier commercial.
- Assistance à la population rurale grâce à un meilleur accès tant aux petits crédits et aux moyens financiers dans le cadre d'un "Fonds de développement rural" géré par des représentants des autorités locales chargées de veiller aux intérêts de la population rurale.
- Implication de la société civile (ONG locales et les organisations professionnelles représentant la population rurale) dans la mise en œuvre des activités destinées aux processus de développement à l'échelle locale.

#### **4.3 Programme d'appui au secteur éducation**

##### **Objectifs fixés dans la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso**

- Éducation de base pour tous à l'horizon de 2015. Cibles intermédiaires: 60% en 2006, dont 52% pour les filles.
- Taux d'alphabétisation en augmentation constante: 28% en 2004, 36% en 2006 et 40% en 2010.
- Augmenter le taux de réussite du primaire vers le secondaire. Cible intermédiaire: 45% en 2006.

##### **Objectifs fixés pour la coopération entre le Burkina Faso et le Danemark dans le secteur de l'éducation**

- Le programme d'appui au secteur de l'éducation sera basé sur les objectifs définis dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

Depuis 2004, le secteur de l'éducation au Burkina Faso bénéficie d'un appui dans le cadre de la coopération au développement. Durant la période 2004-2005, cet appui a été apporté dans le cadre d'une phase pilote durant laquelle un véritable programme sectoriel a été élaboré pour entrer en vigueur en 2006. Le principal objectif de l'aide est d'accroître le faible niveau d'éducation et d'améliorer la qualité des programmes d'éducation en vue de réduire, à terme, la pauvreté du pays.

L'appui sectoriel se fonde sur les priorités définies dans la stratégie de réduction de la pauvreté dans le domaine de l'éducation et sur les autres priorités nationales en matière d'éducation, notamment le plan décennal de développement de l'éducation de base (2001-2010). Le programme d'appui au secteur de

l'éducation comprendra une composante principale avec des sous-composantes associées. La composante principale comprendra un appui à l'éducation de base. Les sous-composantes comprendront un appui à l'alphabétisation, aux programmes de développement pédagogiques et à la décentralisation du système éducatif. En outre, le gouvernement sera soutenu dans l'élaboration d'une politique dans le domaine des formations professionnelles. Des analyses réalisées lors de la phase pilote ont montré que les formations professionnelles sont, pour l'instant, beaucoup trop fragmentés pour que le Danemark puisse à l'heure actuelle octroyer une véritable aide sectorielle, et qu'il conviendrait avant tout de travailler à l'élaboration d'une politique nationale en la matière. Conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté, la priorité sera accordée à l'éducation de base. Il est prévu que l'appui danois à cet égard sera octroyé à titre de contribution à une aide commune des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du plan décennal de développement de l'éducation de base.

Le secteur de l'éducation se caractérise par une étroite collaboration entre le gouvernement et les partenaires internationaux. Le Danemark participe activement à cette collaboration et contribue à un renforcement de la coordination et de l'harmonisation des interventions au sein du secteur. Les principales priorités danoises dans le cadre du dialogue avec le gouvernement et les autres bailleurs de fonds et de la mise en œuvre du programme sectoriel seront les suivantes :

- Promotion de la demande éducative de la population par l'implication de la population locale dans l'exploitation des écoles et par la réduction des frais scolaires supportés par les familles, y compris la distribution de livres et cahiers gratuits.
- Renforcement de la formation et de la formation continue des enseignants, y compris les enseignants auxiliaires qui, jusqu'ici, ne reçoivent qu'une formation rudimentaire.
- Plus grande adaptation du système scolaire inspiré du système français au contexte burkinabè, notamment par une plus grande utilisation des langues nationales dans l'enseignement et par l'inclusion de matières pratiques liées à l'agriculture et à l'artisanat.
- Amélioration de la transition entre les formations primaires et secondaires, de sorte qu'un plus grand nombre d'enfants et de jeunes suivent une formation de base complète (neuf ans) ou une formation professionnelle après l'école primaire.
- Renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation. L'aide pourra comprendre un renforcement institutionnel du ministère de l'Enseigne-

ment et des autorités locales, de sorte que celles-ci puissent prendre en charge le nombre croissant de tâches qui leur incombera à mesure que la décentralisation s'intensifiera. De plus, l'aide pourra englober la promotion d'un cadre institutionnel plus cohérent et efficace pour les formations secondaires et professionnelles ainsi que d'un cadre mieux harmonisé et plus formalisé pour les interventions des bailleurs de fonds dans ce domaine.

#### **4.4 Programme d'appui aux secteurs de l'eau et de l'assainissement**

##### **Objectifs fixés dans la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso**

- Accroissement continu de la couverture en eau potable d'environ 61%\* en 2003 à 78% en 2015.
- Construction de 1 000 prises d'eau modernes (puits et pompes) par an.
- Accroissement continu du nombre de foyers possédant leurs propres latrines de 33% en 2003 à 67% en 2015.

\* Un nouveau chiffre annuel est en cours d'élaboration.

##### **Objectifs fixés pour la coopération entre le Burkina Faso et le Danemark dans le secteur de l'eau**

- Construction de 200 nouvelles prises d'eau modernes (puits et pompes) par an dans les provinces d'intervention au profit d'au moins 60 000 personnes.
- Augmentation d'une moyenne de 4 points de pourcentage de foyers ayant accès à des latrines personnelles dans les provinces d'intervention jusqu'en 2009 inclus.
- Couverture à 100% en latrines des écoles et des centres de santé publics en 2009 dans les provinces d'intervention.

Le programme sectoriel se base sur le problème fondamental du Burkina Faso dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : d'une part, la demande en eau s'intensifie du fait de la croissance de la population et des activités économiques. D'autre part, les ressources en eau sont limitées et largement incertaines en raison d'une pluviométrie variable.

Traditionnellement, les ressources en eau incertaines sont la source de conflits entre les nombreux groupes de population différents au Burkina Faso. Aussi la coopération au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement aura-t-elle pour objectif fondamental, entre autres, de prévenir les conflits par la promotion d'une meilleure connaissance et d'une meilleure gestion des ressources en eau du pays.

Le programme sectoriel soutiendra un rapprochement de la coopération entre le gouvernement burkinabè et les partenaires internationaux concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national global en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

**Les domaines prioritaires pour la période 2006-2010 seront les suivants :**

- Gestion des ressources en eau. L'accent sera mis sur l'aide à une exploitation durable des ressources en eau limitées du Burkina Faso pour la consommation humaine et à des interventions productives au profit de l'ensemble de la population et avant tout des pauvres. Une aide sera octroyée à la création de comités de gestion des bassins versants pour la gestion des ressources en eau du Burkina Faso.
- Accès à l'eau dans les zones rurales. L'accent sera mis sur la production d'équipements et de méthodes durables pour l'obtention d'eau en vue d'améliorer les conditions de vie de chaque foyer, et tout particulièrement des enfants et des femmes en améliorant les conditions sanitaires et en réduisant leur charge de travail. S'il s'avère possible dans le cadre du renforcement de l'approvisionnement en eau potable de faciliter la culture de céréales, de promouvoir l'horticulture et de procurer de l'eau aux animaux domestiques, ces initiatives seront soutenues. L'accent sera mis sur l'application de solutions techniques simples et sur la participation des femmes au processus de décision.
- Accès à l'eau et aux installations sanitaires dans les petites villes. Une assistance technique et financière sera octroyée en vue de la réhabilitation et du renforcement de l'approvisionnement en eau potable et des installations sanitaires. L'accent sera mis sur la garantie d'une exploitation et d'un entretien durables.
- Activités d'assainissement et campagnes de promotion d'une meilleure hygiène. L'assainissement et l'information en matière d'hygiène continueront de faire partie intégrante de l'approvisionnement en eau dans les zones rurales et les petites zones urbaines.
- Aide au développement institutionnel et au renforcement des capacités. Une aide sera accordée au secteur privé et à la capacité de l'État à définir le cadre de ce dernier sous la forme de politiques et de stratégies. Une aide aux stratégies partielles en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et aux plans d'action dans le domaine du VIH/SIDA sera comprise. Le développement des compétences et le renforcement des ressources humaines au sein du secteur feront partie des domaines prioritaires. Parallèlement,

le programme sectoriel consolidera la capacité des autorités décentralisées dans le cadre du processus de décentralisation.

#### **4.5 Programme d'appui au secteur de l'énergie**

---

**Objectifs fixés dans la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso**

---

- Électrification de dix localités par an dans les zones rurales.

---

**Objectifs fixés pour la coopération entre le Burkina Faso et le Danemark dans le secteur de l'énergie**

---

- Consolidation et optimisation des activités réalisées jusqu'ici, y compris le maintien de l'efficacité de la Direction de l'énergie du Burkina Faso.
- 

Le programme d'appui actuel au secteur de l'énergie sera progressivement supprimé. L'aide danoise directe à ce secteur continuera d'être octroyée par le biais d'un projet limité au cours d'une période de suppression de trois ans (2006-2008). Le projet entend garantir une consolidation du renforcement en cours des capacités de la Direction de l'Énergie du Burkina Faso notamment.

Le programme d'appui au secteur de l'énergie comprend une aide à la gestion et à l'utilisation durable du bois de chauffage. Cette aide sera consolidée durant la période de suppression progressive. En outre, des activités semblables seront intégrées dans le programme d'appui au secteur agricole, étant donné qu'il s'agit d'une intervention de gestion des ressources naturelles. L'aide directe danoise octroyée jusqu'ici à l'électrification des zones rurales sera progressivement supprimée après 2005, après quoi le gouvernement burkinabè financera personnellement ces activités par l'intermédiaire du Fonds de Développement de l'Électrification créé en 2004.

## 5. INTERVENTION EN DEHORS DU PROGRAMME BILATERAL

### **5.1 Programme du secteur privé**

Le Programme du secteur privé soutient l'objectif fondamental visé dans le processus de réforme et la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso, selon lequel le secteur privé doit être le principal moteur pour le développement économique et la lutte contre la pauvreté. À travers ce programme, le Danemark poursuivra, durant une période, ses efforts visant à établir une collaboration entre les entreprises burkinabè et danoises afin de promouvoir le secteur privé au Burkina Faso.

### **5.2 Crédits mixtes**

Au cours de la période de stratégie, la coopération comprendra le système de crédits mixtes, où la priorité sera accordée aux prêts sans intérêts de dix ans. L'ampleur de l'aide dépendra d'une évaluation concrète de la situation économique. Ces prêts seront destinés au financement d'équipements et autres services associés dans le cadre des projets de développement.

### **5.3 ONG**

Par le passé, un nombre limité d'ONG danoises ont joué un rôle important dans la mise en place d'une coopération étroite entre le Danemark et le Burkina Faso. Ces contacts ont été noués avant le début de la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Danemark et ont joué un rôle important dans la décision d'élargir l'aide danoise au Burkina Faso.

### **5.4 Appui aux ressources humaines**

Les ressources restreintes des autorités burkinabès représentent un facteur gravement limitatif quant à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté du pays. Tel est tout particulièrement le cas en ce qui concerne les ressources humaines. Dès lors, le Danemark continuera durant la période 2006-

2010 d'octroyer aux autorités burkinabès un appui aux ressources humaines. Cet appui se présentera principalement sous la forme d'une assistance conseil en vue du renforcement des capacités dans le cadre des programmes sectoriels.

## 6. SUIVI DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

L'Ambassade à Ouagadougou a la principale responsabilité de la mise en place et de la mise en œuvre de la coopération bilatérale au développement.

Le suivi du programme pays sera assuré par l'ambassade. En collaboration avec les autres bailleurs de fonds, l'ambassade suivra et participera activement à la révision, au suivi et au dialogue relatifs à la stratégie de réduction de la pauvreté. Elle analysera en continu les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de pauvreté par rapport aux objectifs et aux indicateurs fixés pour la stratégie.

Au niveau sectoriel, l'ambassade suivra les activités grâce à une coordination étroite avec les autorités sectorielles compétentes et la direction et le personnel des programmes sectoriels. L'ambassade sera représentée dans les comités de pilotage compétents (ou structures similaires) existants pour les programmes. Les programmes sectoriels feront régulièrement l'objet de revues, l'accent étant mis sur l'avancement des indicateurs définis. Ces revues seront réalisées à l'initiative du comité de pilotage et, si possible, avec d'autres bailleurs de fonds impliqués dans le secteur en question. Les comités de pilotage seront chargés du suivi d'éventuels ajustements proposés dans le cadre de la revue.

L'ensemble du programme pays danois fera l'objet d'un suivi dans le cadre de l'évaluation annuelle effectuée par l'ambassade, du contrat plan annuel entre l'ambassade et le MAE et des revues de performance généralement réalisées tous les deux ans par le ministère des Affaires étrangères à Copenhague.

## Annexe: Indicateurs sociaux et économiques

<b>Indicateurs sociaux</b>	
Superficie (km <sup>2</sup> )	274 000 km <sup>2</sup>
Population (2004)	12,4 millions
Taux de croissance démographique (2003)	2,95%
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté (2004)	46%
Population âgée de moins de 15 ans (2003)	49%
Espérance de vie moyenne (2003)	46 ans
Taux de mortalité des nourrissons (2002)	107 pour 1 000 naissances vivantes
Taux de mortalité infantile (avant l'âge de cinq ans) (2003)	184 pour 1 000 naissances vivantes
Taux de scolarisation dans le primaire (2004)	57%
Taux d'analphabétisme (personnes âgées de plus de 15 ans) (2004)	72%
Population ayant accès aux installations sanitaires (2000)	29%
Foyers ayant accès à l'électricité (2003)	10,4%
<b>Indicateurs économiques</b>	
Taux de croissance réel (2004)	4,6%
PIB (2002)	4,9 milliards USD
PNB par habitant (2004)	350 USD
Production agricole (% du PIB) (2004)	31%
Production industrielle (% du PIB) (2004)	21%
Services (% du PIB) (2004)	48%

Balance des paiements (2004)	-559 millions USD
Dettes extérieures totales (2004)	1 768 millions USD
Inflation (2003)	2%
Aide au développement au total (2003)	451 millions USD (OCDE/CAD)
Aide au développement par habitant (2003)	36,4 USD

Sources: Stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso, Banque Mondiale et OCDE/CAD



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU DANEMARK**  
Danida

PARTENARIAT BURKINABÈ-DANOIS  
STRATÉGIE DE LA COOPÉRATION 2006-2010  
Septembre 2006

*Edition*

Ministère des Affaires étrangères du Danemark  
Asiatisk Plads 2  
DK-1448 Copenhague K  
Danemark

Téléphone: +45 33 92 00 00  
Fax: +45 32 54 05 33  
E-mail : um@um.dk  
Site internet : www.um.dk

*Conception graphique*

Schultz Grafisk

*Impression*

Schultz Grafisk

Cette publication peut être téléchargée:  
[www.danida-publikationer.dk](http://www.danida-publikationer.dk)

Reproduction libre

ISBN 87-7667-649-8 (version électronique)

ISBN 87-7667-647-1 (version imprimée)

Ministère des Affaires étrangères du Danemark  
Asiatisk Plads 2  
DK-1448 Copenhague K  
Danemark

Téléphone: +45 33 92 00 00

Fax: +45 32 54 05 33

E-mail: [um@um.dk](mailto:um@um.dk)

Site internet: [www.um.dk](http://www.um.dk)

ISBN 87-7667-649-8 (version électronique)

ISBN 87-7667-647-1 (version imprimée)